

L'Impatiente glanduleuse (*Impatiens glandulifera*)

une espèce exotique envahissante à St-Sigismond

Une espèce exotique envahissante est une espèce introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.

Reconnues comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale, les espèces exotiques envahissantes (EEE) et les impacts qu'elles engendrent sont une préoccupation croissante pour les nombreux acteurs qui y sont

confrontés. On connaît notamment les problèmes causés par l'Ambroisie.

Les espèces exotiques envahissantes se rencontrent dans tous les groupes taxonomiques : virus, champignons, algues, plantes, invertébrés, reptiles, amphibiens, oiseaux, poissons, mammifères, etc.

La Balsamine de l'Himalaya est une grande plante pouvant atteindre deux mètres de haut, ce qui fait d'elle la plus grande annuelle d'Europe. Ses feuilles nettement dentées sont opposées ou verticillées. Les fleurs sont roses, parfois presque blanches, rouges ou pourpres en grappes lâches, très odorantes, à éperon court. Les graines sont contenues dans des capsules allongées qui éclatent à maturité par détente de la tige capsulaire, projetant violemment les graines jusqu'à cinq mètres.



Réglementation : Elle inscrite sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne, en application du règlement européen n°1143/2014.

De même que sur la liste de l'Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la

propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

Ce qui signifie que sont interdits l'introduction dans le milieu naturel, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de spécimens de cette plante !

Sur notre commune, la Balsamine de l'Himalaya, (ou Balsamine géante, Balsamine glanduleuse, Impatiète de l'Himalaya), se rencontre couramment, surtout le long des ruisseaux. Mais elle colonise aussi les talus et les endroits où l'on a rapporté de la terre ou du remblais. La montagne du Chevrain n'est même pas épargnée ! Dotée d'une importante capacité de reproduction et une croissance rapide, la balsamine se développe à grande vitesse au détriment de la végétation indigène.

Comment limiter son expansion ?

L'arrachage manuel de cette plante annuelle, en essayant d'extraire l'appareil racinaire peu développé, semble être la méthode la plus efficace et certainement la plus douce pour le milieu. Cette méthode est envisageable pour de petites surfaces colonisées. Ces méthodes de gestion seront d'autant plus efficaces à moyen et long terme si elles se déroulent avant la floraison (fin juin, début juillet).

Pour des surfaces colonisées plus importantes, le fauchage est la méthode de gestion la plus efficace connue à ce jour. Celui-ci doit se réaliser juste avant la floraison pour éviter la formation et dispersion des graines. Il est impératif de faucher la plante **en dessous du premier nœud** pour éviter toute repousse. Il est recommandé de pratiquer un deuxième fauchage 3 à 4 semaines après le premier passage.

Ces deux types d'opération sont à réaliser plusieurs années de suite afin d'éliminer les massifs de Balsamine géante du milieu et d'épuiser le stock de graines contenu dans le sol (la viabilité des graines est estimée à quelques années)

Donc, ne pas hésiter à l'arracher si vous la voyez autour de chez vous ou si vous la rencontrez au cours de vos promenades.

Sources principales de cet article :



<http://especies-exotiques-envahissantes.fr/>